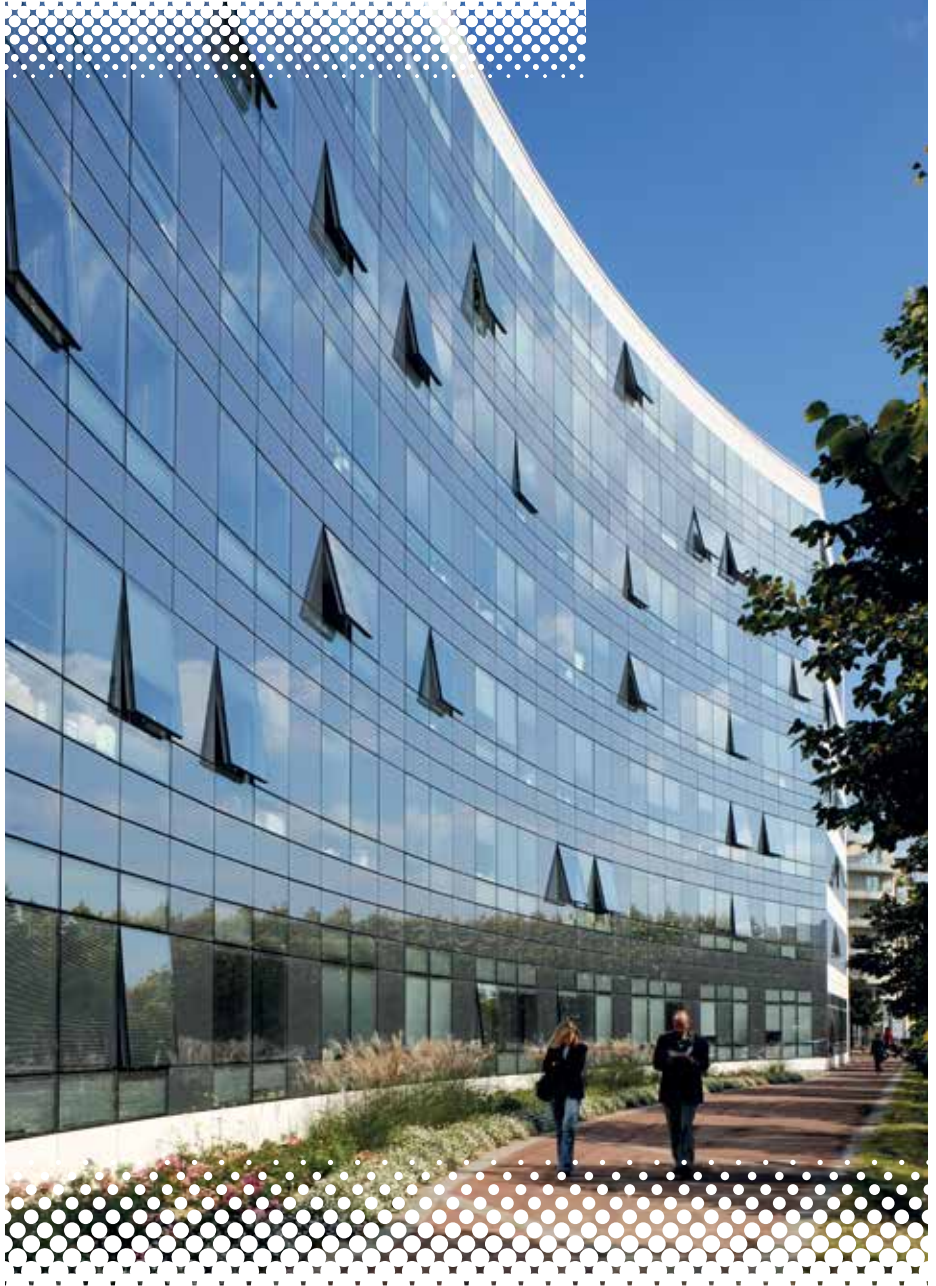




UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE



TAXE D'APPRENTISSAGE

⋮ APPRENDRE ⋮ INVENTER ⋮ COMPRENDRE

NOS ATOUTS :

DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES DE QUALITÉ

L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée a depuis sa création attaché une grande importance à la professionnalisation de ses formations et mis en place des dispositifs pour sans cesse améliorer l'insertion professionnelle de ses étudiants. Aujourd'hui, l'UPEM est la première université française pour le nombre d'alternants (plus de 20% de nos étudiants sont en apprentissage ou en contrat de professionnalisation).

Plus de 90 diplômes sont ouverts à l'alternance du bac+2 au bac+5.

Pluridisciplinaire, notre université forme des étudiants dans des domaines de compétence très variés, à des niveaux de techniciens, cadres et ingénieurs.



L'UPEM EN CHIFFRES :

+ de 220 formations diplômantes

- 19 Diplômes universitaires
- 8 DUT
- 39 Licences générales (réparties dans 15 mentions)
- 54 Licences professionnelles (réparties dans 42 mentions)
- 90 Masters (répartis dans 37 mentions)
- 7 Diplômes d'ingénieur
- 6 Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)

+ de 90 diplômes
ouverts à l'apprentissage
de BAC+2 à BAC+5

+ de 50 mentions
co-accréditées avec l'UPEC



Taxe
d'apprentissage : 680 K €

Taux d'insertion professionnelle :

- Sciences humaines et sociales : 92%
- Sciences et technologies : 88%
- Économie, gestion : 92%
- Arts, lettres, langues : 83%

source MENESR – Enquête d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de Master 2011, publiée en 2015

Partenaire de 10 CFA
dont le CFA Descartes
et Ingénieurs 2000

L'UPEM accueille 10% des apprentis inscrits dans
les universités françaises

NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES :

Arts et technologies • Assurance • Banque • Chimie • Génie civil • Géoenvironnement • Informatique • Ingénierie des services • Électronique • Finances • Lettres et langues • Management • Mathématiques • Mécanique • Organisations • Physique • Procédés • Qualité • Ressources humaines • Sciences politiques • Sciences humaines et sociales • Statistiques • Systèmes industriels • Systèmes d'information • Télécommunications • Tourisme • Urbanisme

AFFECTEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UPEM EN 3 ÉTAPES :

L'UPEM est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du hors quota (barème) dans les CATEGORIES A et B.

1. Adressez-vous à l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage OCTA de votre choix, il vous fournira le bordereau de déclaration de la taxe d'apprentissage.
2. Affectez votre taxe d'apprentissage sur le bordereau en indiquant :
 - UPEM ainsi que la formation de votre choix
 - Les références de notre établissement :
CODE UAI 0772502B SIRET 1 9932056500492
 - Le(s) montant(s) que vous souhaitez affecter au titre de la catégorie A et/ou B
3. Informez-nous de vos intentions de versement et indiquez-nous le nom de votre OCTA et renvoyez-nous le coupon réponse que vous avez reçu ou que vous pouvez télécharger sur le site de l'UPEM. Cette étape est très importante pour le suivi du versement et l'assurance de la bonne réception des fonds que vous avez souhaité nous verser.

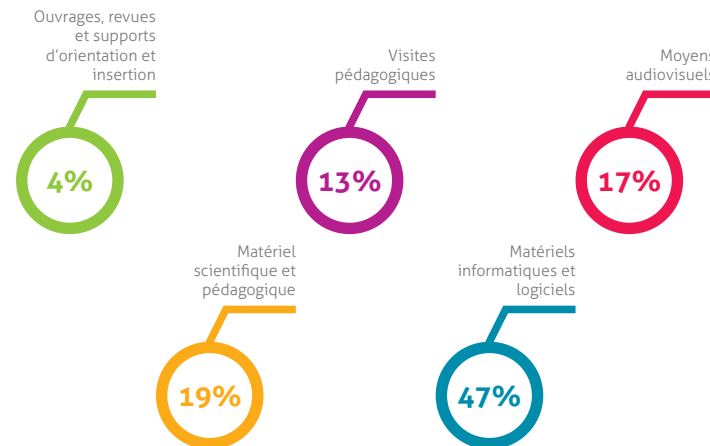
Retrouvez l'ensemble des documents et la liste des formations habilitées sur :

WWW.U-PEM.FR, RUBRIQUE « ESPACE PROFESSIONNELLE »
PUIS « COMMENT INVESTIR VOTRE TA »

Pour verser votre quota, nous vous conseillons le CFA Descartes et le CFA Ingénieurs 2000.

COMMENT UTILISONS-NOUS LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est exclusivement dépensée dans l'acquisition d'ouvrages, de matériels, d'outils et réalisation de visites pédagogiques qui améliorent l'apprentissage, l'innovation pédagogique et l'acquisition de compétences de nos étudiants.



POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UPEM ?

C'est le seul impôt libre d'affectation. Verser sa taxe d'apprentissage à l'UPEM, c'est investir dans le développement de la professionnalisation à l'université. Grâce à vous, nous améliorons tous les ans les conditions d'études et d'employabilité de nos étudiants.

Notre université est également habilitée à recevoir des subventions en nature (matériel pédagogique et scientifique), déductibles au titre de la taxe d'apprentissage.

ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE :

ADP • AXA TECHNOLOGY SERVICE FRANCE • BNP PARIBAS • BOUYGUES BÂTIMENT ÎLE-DE-FRANCE • CCI DE PARIS • CCI DE SEINE-ET-MARNE • EIFFAGE CONSTRUCTION • EURODISNEY • EXANE GROUPE • FACEO FM • FORCE SECURITE INTERNATIONALE • FRANCE TELECOM • GEOXIA RESSOURCES • GROUPE LUCIEN BARRIERE SAS • GROUPE SETS • HSBC • ICADE • JET TOURS • LA POSTE • MUTUAIDE ASSISTANCE • OMNICOM MEDIA GROUPESES • RECTICEL • RENAULT RETAIL GROUP • JOA • SNCF • VEOLIA...

• **RELATIONS ENTREPRISES**

Laurent COQUANT
laurent.coquant@u-pem.fr
T : 01 60 95 71 47

• **DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Virginie PIVA
virginie.piva@u-pem.fr
T : 01 60 95 76 62

• **TAXE D'APPRENTISSAGE**

Agence comptable
Mikaella HAMON
mikaella.hamon@u-pem.fr
T : 01 60 95 75 13

MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

UNIVERSITÉ ———
— PARIS-EST

Contenu actualisé en décembre 2015



© Iconothèque Epamarne / Architectes : ROUGERIE & HOUARD
/ Photographe : Eric MORENCY, 2008